



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

Vous avez dit concertation publique ?

Préalablement au grand débat sur la Loire, Nantes Métropole avait saisi le Conseil de développement d'une mission pour préparer cet important exercice de concertation publique, non point sur le fond du dossier, mais sur les modalités de l'organisation de ce débat.

Les propositions et préconisations de notre instance consultative ont d'ailleurs pour une bonne part été retenues par les élus de l'agglomération nantaise avant de lancer le débat lui-même.

Fidèle à sa méthode habituelle de travail, le Conseil de développement, pour réaliser la mission qui lui avait été confiée, tout en veillant à ne pas mélanger la forme et le fond, a multiplié les séances de travail internes et les auditions de personnes ou organismes spécialisés ou expérimentés en la matière.

À ce titre, avait été invitée la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui avait délégué deux de ses éminents membres en réponse à notre invitation.

Ces derniers avaient souligné l'originalité et les particularités du grand débat projeté, dont les suites étaient prévues se prolonger de façon pluriannuelle, mais tout en nous assurant de pouvoir nous faire bénéficier de leurs conseils, n'avaient pas conclu à la nécessité d'organiser une concertation publique au sens où cette procédure est habituellement mise en œuvre en application des textes législatifs et réglementaires.

Autre dossier susceptible d'être mis en comparaison du point de vue de la concertation publique, celui du projet de nouveau grand stade à la Beaujoire.

Début septembre 2017, un accord a été publiquement annoncé entre le Maire de Nantes et les promoteurs du projet précité : grand stade à construire, à côté et en remplacement du stade actuel, avec un nouveau quartier de ville entourant cet équipement, le tout étant exclusivement financé par des fonds privés sur des terrains vendus aux promoteurs par la collectivité publique.

Les élus nantais ont expressément demandé que l'opération soit précédée d'une concertation publique, à conduire par les promoteurs privés.

Saisie par les promoteurs du projet YellowPark, la CNDP, dans sa séance du 6 décembre dernier, a considéré que "les enjeux sociaux et économiques du projet, ainsi que ses impacts sur le milieu urbain sont importants mais qu'en l'état actuel du projet, les impacts sur l'environnement apparaissent limités". La CNDP a en conséquence décidé que le maître d'ouvrage (promoteurs du projet) devra organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garants désignés par elle et qui définiront les modalités de cette concertation.

Autres demandes de la CNDP :

- ***Une implication de la collectivité publique, Nantes Métropole et/ou Ville de Nantes dans cette procédure de concertation***
- ***Les présentations à effectuer lors de la concertation ne doivent pas se limiter au seul projet du nouveau stade tel que décrit ci-dessus mais comporter des hypothèses alternatives : maintien du stade actuel (éventuellement réaménagé), réalisation d'un nouveau stade en un autre endroit de l'agglomération.***

Ce dernier point conduit de façon quasi naturelle à évoquer le dossier Notre Dame des Landes.

Au moment du débat public relatif au projet du futur aéroport (2002), la CNDP n'avait pas formellement demandé que soient comparés le projet NDDL et le réaménagement de l'actuel aéroport Nantes-Atlantique.

Seul le rapport de la mission d'expertise qui vient d'être remis au Premier Ministre, en vue de la décision à prendre par le Président de la République, annoncée avant la fin janvier 2018, a permis de faire des comparaisons entre futur aéroport et actuel aéroport réaménagé.

Est-ce l'acuité du dossier NDDL qui a amené la CNDP à demander que la concertation publique sur le projet de stade fasse l'objet de la présentation de différentes solutions ?